



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée donne avis à tous les citoyens que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard étudiera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 4 avril 2023, à 20 h, une demande de dérogation mineure concernant le lot 3 992 265, situé au 370, rang de l'Église, pour la subdivision d'une superficie de droit acquis afin de construire une deuxième résidence.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- La subdivision du lot 3 992 265 en superficie de droit acquis afin de créer les lots 6 556 219 et 6 556 220 pour pouvoir y construire une deuxième résidence. Le lot projeté 6 556 219 aurait un frontage de 37,22 mètres et le lot projeté 6 556 220 aurait un frontage de 39,37 mètres, alors que le règlement de lotissement no. 2015-260, à l'article 19 et au tableau 1 exige un frontage minimal de 45 mètres.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 17 avril 2023.

---

Édith Létourneau  
Directrice générale et greffière-trésorière